
Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Puy-Laurens (Tarn) qui se plaint des mesures d'indulgence prises depuis le 10 thermidor, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Puy-Laurens (Tarn) qui se plaint des mesures d'indulgence prises depuis le 10 thermidor, lors de la séance du 17 vendémiaire an III (8 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 392;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17254_t1_0392_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Séance du 17 vendémiaire an III (mercredi 8 octobre 1794)

Présidence de CAMBACÉRÈS

La séance est ouverte par la lecture de la correspondance (1)

1

La société populaire de Creil-sur-Oise [Oise] déclare qu'elle est inséparable de la représentation nationale, qu'elle assurera par tous les moyens l'exécution des mesures révolutionnaires.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (2).

2

La société populaire de Puy-Laurens [Tarn] se plaint des mesures d'indulgence prises depuis le 10 thermidor.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (3).

3

Le comité de surveillance d'Issoire [Puy-de-Dôme] félicite la Convention nationale sur son énergie, applaudit au supplice des triumvirs, se plaint des détenus élargis, demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, et jure d'obéir aux décrets de la Convention.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (4).

4

La société populaire de Poussac [Hautes-Pyrénées] félicite la Convention, l'invite à détruire les restes de la faction de Robespierre, à épurer les sociétés populaires, à rester à son poste où elle est prête de la soutenir et de la défendre.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[La société populaire de Poussac à la Convention nationale, du 30 fructidor an II] (6)

Citoyens législateurs,

La fermeté et l'énergie que vous avez développés dans les différentes crises qui menaçoient la République vous ont couvert d'une gloire immortelle. Vous avez délivré le peuple de la tyrannie, et lui avez fait recouvrer ses premiers droits, la liberté et l'égalité; mais citoyens législateurs, ces droits sont attaqués, et seroient très en danger, si vous ne vous réunissiez pour détruire les triumvirs, les Catilina et les Robespierre, qui ne sont pas tous morts : car il en existe encore dans les partisans de leur barbarie, dans ceux qui cherchent à jeter la défaveur sur vos glorieux travaux et sur les opérations de vos commissaires. Nous espérons, pères de la patrie, que vous déjouerez encore ces nouveaux complots et empêcherez qu'ils établissent au milieu de nous le règne des Cromwels.

Nous avons frémi d'horreur et d'indignation en apprenant le nouvel attentat commis contre la représentation nationale dans la personne de Tallien. C'est sans doute le courage et la chaleur qu'il a mis à défendre les grands principes de justice et d'humanité, oubliés pendant le règne de la tyrannie, qui d'abord lui ont attiré le poison de la calomnie auquel on a fait suc-

(1) P.-V., XLVII, 30.

(2) P.-V., XLVII, 30.

(3) P.-V., XLVII, 30.

(4) P.-V., XLVII, 30.

(5) P.-V., XLVII, 30. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(6) C 322, pl. 1352, p. 15.